

2011-UNAT-179, Ibekwe

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a soutenu que l'appelant n'était pas en mesure d'établir que sa non-sélection aux deux postes était imparfaite, ou qu'elle n'a pas été pleinement considérée pendant le processus de sélection. Unat a noté que la réclamation de l'appelant était qu'elle faisait face à une discrimination générale pendant de nombreuses années, mais qu'elle a plaidé cela sans démontrer une discrimination spécifique lorsqu'elle s'est vu refuser la nomination. Unat a soutenu qu'il y a toujours une présomption que les actes officiels ont été régulièrement accomplis. Unat a jugé que la preuve d'allégations non fondées de discrimination générale, sous la forme de deux lettres rédigées en 1995 et 1997 ne pouvait constituer une preuve de discrimination réelle suffisante pour bouleverser les deux décisions de non-sélection prises en 2007. Unat a jugé qu'il n'avait pas compris comment l'appelant pourrait se plaindre des lettres ayant été placées dans son OSF derrière son dos lorsque les lettres lui ont été envoyées et qu'elle devait être consciente de leur contenu. Unat a jugé que l'UNDT ne dépassait pas, ni ne faisait pas d'exercice, sa juridiction ou les questions de droit, de faits ou de procédure. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté, entre autres, les réponses de l'administration à ses plaintes de discrimination déposées dans son dossier de statut officiel (OSF) à son insu et à sa non-sélection pour deux postes par décennie plus tard. Undt a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Il y a toujours une présomption que les actes officiels ont été régulièrement accomplis. Un membre du personnel qui conteste une décision de non-sélection doit établir, grâce à des preuves claires et convaincantes, qu'ils se sont vu refuser une

chance équitable de promotion.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Ibekwe

Entité

HCDH

Numéros d'Affaires

2010-184

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Sep 2012

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Discrimination et autres motifs inappropriés

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/292

Jugements Connexes

UNDT/2010/159

2011-UNAT-122